Le journal du Gers

Date de parution: Le vendredi 04 novembre 2016 à 10h20

Adresse url de base: https://lejournaldugers.fr/index.php/article/15813-drogues-au-volant-depistage-plus-rapide-et-sanctions-accrues-des-janvier

Drogues au volant : Dépistage plus rapide et sanctions accrues dès janvier

La sécurité routière lance une nouvelle campagne de prévention et alerte sur les sanctions

Drogues au volant : Dépistage plus rapide et sanctions accrues dès janvier

80.000 kits de nouveaux tests seront fournis aux forces de l'ordre dès le premier trimestre 2017. Ces nouveaux tests par prélevements salivaires éviteront un déplacement en milieu hospitalier pour effectuer un prélèvement sanguin de confirmation. De plus ils permettront d'identifier le type de drogue qui a été utilisé : cannabis, cocaïne, opiacés, ecstasy ou amphétamines.

Selon les statistiques de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière 23 % des accidents mortels impliquent un conducteur positif aux stupéfiants. La conduite sous l'emprise du cannabis double le risque d'être responsable d'un accident mortel. Ce risque est multiplié par 15 si le conducteur a mélangé cannabis et alcool. Diminution des facultés visuelles et auditives, état d'excitation intense, perte de la conscience du danger… Les symptômes sont connus.

La nouvelle campagne pointe les risques de perdre ses réflexes au volant, mais elle alerte sur aussi sur les conséquences d'un simple contrôle. Une amende de 400 euros, un retrait de permis et une inscription de la condamnation dans le casier judiciaire. En cas d'accident mortel, les peines peuvent aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150.000 euros d'amende.